

Conseil d'Etablissement des Etablissements primaire et secondaire de Payerne et environs

Séance du mercredi 3 février 2016

Monsieur Guisolan ouvre la séance en souhaitant la bienvenue et en remerciant de consacrer la soirée à cette séance du CEt.

M. Guisolan s'excuse pour le petit cafouillage concernant la convocation des délégués des élèves et remercie M. Duboux pour sa mémoire infallible. La prochaine fois, M. Guisolan relira le procès-verbal avant de foncer tête baissée.

M. Guisolan souhaite également la bienvenue et remercie pour leur présence les délégués du conseil des élèves ainsi que M. Belometti, animateur socio-culturel de la commune de Payerne.

M. Guisolan propose une modification de l'ordre du jour, ajouter en point 4 : Présentation de M. Belometti, animateur socio-culturel de la commune de Payerne et décaler les suivants. La modification est acceptée à l'unanimité.

1. Appel des membres

Sont présents :

- M. Jean-Jacques Guisolan
- M. Jacques Henchoz (départ à 20h00)
- M. Alain Lehmann
- M. le Directeur Philippe Duboux
- M. le Directeur Christian Chevalier
- Mme Corinne Gotti
- Mme Anita Sonney
- M. Francesco Delle Donne (départ à 20h00)
- M. Philippe Delbrouck
- Mme Sophie Despond
- M. François Leuthold
- Mme Cindy Genilloud

Sont excusés :

- M. Laurent Rüfenacht
- M. Pascal Savary
- Mme Delphine Morisset (non excusée)

2. Rencontre avec les délégués du conseil des élèves

M. Guisolan présente brièvement le CEt et ses membres aux délégués du conseil des élèves.

Présentation des délégués du conseil des élèves

Président : M. Dylber Maksutaj
Secrétaire : M. Rémy Lützel Schwab
Scrutateur : M. Leonardo Bras Fialho

Mme Cherbuin Leticia et M. Gaillard Vincent sont excusés.

Les projets actuels sont:

- La boulangerie
Au Citronnier est d'accord de venir livrer 1x/semaine et de facturer des prix plus bas que la normale. Le Directeur est en attente de l'accord du Groupe Santé.
- Journée à thème
C'est une journée qui aura lieu 1x/année. Cette année le thème sera les Jeux Olympique.
- Tournoi interscolaire
Le mini-hockey sera à l'honneur pour l'année scolaire 2015-2016.
- Festival portes ouvertes à la Promenade
Cette manifestation se déroulera le vendredi 27 et samedi 28 mai 2016. Ce sera l'occasion pour les élèves et les enseignants d'accueillir les parents et familles dans les locaux du site de la Promenade, tout en présentant diverses expositions et plusieurs spectacles et animations. Il sera également possible de se restaurer sur place.
- Appui entre élèves
L'idée est que les élèves s'aident entre eux sous la surveillance d'un adulte. Ce projet serait valable pour toutes les branches. Pour l'instant ce n'est qu'un projet mais l'idée a été félicitée par l'ensemble de l'assemblée. C'est un bel exemple de solidarité !!!
- Le bal de fin d'année
Il aura lieu le vendredi 1^{er} juillet 2016. Le thème de la soirée est « fluorescent ». Ils sont encore à la recherche de fonds... Ils leur manqueraient approximativement un montant d'environ CHF 600.00, à voir par la suite. Ils sont encore à la recherche de surveillants pour cette soirée. Si quelqu'un est intéressé, il peut sans autre prendre contact avec le Directeur M. Duboux.

M. Duboux demande aux délégués si ces nouvelles responsabilités leur donnent de la satisfaction ou au contraire des soucis... Pour les trois délégués présents, cela donne plutôt de la satisfaction. En tant que secrétaire, cela prend beaucoup de temps mais c'est tout à fait gérable. C'est très appréciable d'avoir des responsabilités.

M. Guisolan demande si les représentants des délégués sont souvent approchés par les autres élèves ? Oui, Ils sont très souvent sollicités.

Le président des délégués remercie M. Duboux pour les aider dans leurs différentes démarches.

M. Duboux remercie vivement Mesdames Martins et Degiovannini ainsi que les délégués des élèves pour leur engagement et travail fournis.

M. Guisolan les remercie également et leur souhaite une belle fin d'année scolaire et une belle réussite aux examens. Il les libère pour la suite de notre séance.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2015

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Présentation de M. Belometti, animateur socio-culturel de la commune de Payerne

M. Henchoz a souhaité que dès son arrivée, M. Belometti ait une vision de l'ensemble de ce qui se passe à Payerne. Il a été engagé pour le 1^{er} janvier 2016. Il est travailleur social et a comme mission de faire les liens avec les gens.

Il travaille notamment sur :

- la jeunesse (10–25ans)
- la cohésion multiculturelle (mise en place de la fête multiculturelle)
- le projet interrelationnel
- favoriser la qualité de vie à l'intérieur de la commune de Payerne (projet et aménagement, fêtes des voisins etc.)

M. Belometti a pu venir dès le mois de décembre. Il trouve que Payerne est très chaleureux, convivial. Il y a une certaine franchise qui ne le dérange pas du tout !

5. Circulation et parking autour du collège DLT

Plusieurs personnes ont approché Mme Genilloud pour faire part de leur mécontentement concernant le trottoir marqué en jaune le long des paniers de basket. En effet, des véhicules s'arrêtent régulièrement entre les poteaux et repartent sans faire attention aux écoliers.

Pourrait-on rapprocher les poteaux afin que les voitures ne puissent plus s'arrêter ?

M. Chevalier : un parent s'est même parké à l'abri du poteau contre le mur afin que son enfant puisse sortir 100% à l'abri!!!!!!

M. Henchoz : À la fin de l'automne, la commune a reçu une pétition pour l'amélioration de la sécurité pour les écoliers se rendant au collège DLT. Le service de l'urbanisme et travaux par l'intermédiaire de M. Bucher a mandaté le stagiaire MPC engagé par la commune pour l'établissement d'un rapport sur la sécurité.

C'est le départ de toute une réflexion, il ne faut plus travailler seulement sur les environs du DLT mais sur tous les cheminements des élèves entre les différents sites, les passages sécurisés et piétons. Quand M. Bücher a convoqué le voyer des routes pour aider à faire cette réflexion et à la chiffrer, on arrive à des coûts dépassant les compétences de la Municipalité. Très certainement, un préavis au conseil communal de Payerne sera présenté pour l'obtention du crédit nécessaire à la sécurisation de tout le périmètre (voir courrier de la Commune du 4.12.2015 remis en annexe).

Tous les travaux qui devraient être entrepris sont sur le territoire de la Commune. Si c'est accepté, la commune s'engage pour que tous les travaux soient terminés pour la rentrée 2016-2017 (pour autant qu'il n'y ait pas de surprise !).

M. Duboux précise que pour les conducteurs qui s'arrêtent sur une bande longitudinale pour piétons en gênant la circulation des piétons, l'amende d'ordre est de CHF 80.00.

M. Guisolan salue cette réflexion de la Municipalité et de la Commune de faire bouger les choses. C'est un problème récurrent !

M. Henchoz ne manquera pas de prévenir le CEt lors de la mise à l'enquête de ce gros projet.

M. Lehmann informe que le problème est aussi dangereux du côté de Corcelles. L'attitude des parents est effectivement inquiétante.

Mme Despond précise que la taille des arbres à proximité du DLT s'est fait en même temps que la sortie des élèves. Serait-il possible de le faire plutôt le mercredi après-midi ou lorsque les élèves sont en classe ?

M. Henchoz prend note et transmettra l'information à M. Rossel (responsable des parcs et promenades). Il précise toutefois que normalement M. Rossel prend garde à cela.

M. Henchoz informe que la présidente de la commission des transports de la COREB est venue sensibiliser la Commune pour les lignes Pedibus. Le document a été remis à M. François Leuthold. Cette personne reste à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Mme Despond : Est-ce que l'association des parents d'élèves peut continuer à bénéficier de la salle de l'ASIPE et si une assemblée constitutive est créé, utiliser l'Aula de la DLT ?

M. Henchoz : Oui par contre, il faut réserver les salles auprès de Mme Delpedro.

6. Budget 2017

M. Guisolan nous informe qu'il a regroupé les postes « jetons de présence ». Tout le reste étant identique au budget 2016.

Le Budget 2017 est accepté à l'unanimité.

7. Communications des directions

M. Duboux pour le secondaire :

- Le vendredi 27 et samedi 28 mai 2016 auront lieu les portes ouvertes à la Promenade. Cette manifestation sera l'occasion pour les élèves et les enseignants d'accueillir les familles dans les locaux du site de la Promenade, tout en présentant diverses expositions et plusieurs spectacles et animations. Il sera également possible de se restaurer.
- Le vendredi 1^{er} juillet 2016, il y aura les promotions. Cette année, elles se dérouleront le matin de 09h30 à 11h30 à la Halle des fêtes pour les élèves de 11^e année (cette modification est due au confort de nos invités en cas de grosse

chaleur et évite de devoir chercher une occupation pour les élèves le vendredi matin). Tous les élèves seront libérés l'après-midi.

- Le vendredi 1^{er} juillet 2016 en soirée se déroulera le bal de fin d'année des élèves de 11^e, sur inscription.

Mme Genilloud : Si des frères et sœurs sont en primaire, pourront-ils demander un congé exceptionnel ?

M. Chevalier : La question se pose maintenant pour tout le vendredi. Soit le primaire donne congé à tous les élèves le vendredi toute la journée, ou il donne un congé uniquement aux parents qui le demandent expressément. Le risque, c'est qu'il y aura aussi des demandes pour des vacances anticipées qui sont généralement refusées. La décision définitive n'a pas encore été prise.

M. Duboux : Lorsque les 11^e sont en camps (l'avant-dernière semaine d'école), il y a 200 élèves et 30 enseignants qui partent. Les élèves de 9^e et 10^e année se retrouvent souvent avec des « trous » dans leur emploi du temps.

Pour éviter cela, l'école organisera trois séminaires pour chaque élève. Des groupes d'élèves seront confiés à un enseignant pendant un jour et demi pour travailler un thème précis dans un domaine précis du plan d'études (math, musique, sciences, sport etc.). Ils passeront ensuite à un 2^e séminaire puis un 3^e. Ils auront donc une semaine bien remplie et ludique.

Cette année, les voyages d'études sont accordés (Rome, Berlin, Noirmoutier, Ardèche, Camargue).

M. Duboux précise qu'il a dû obtenir deux dérogations de la part du département (voyages à l'étranger et de modifier la date de la fin du semestre).

M Duboux rappelle l'existence de site internet pour le secondaire (www.es-payerne.ch) qui donne de nombreuses informations.

M. Guisolan demande à M. Chevalier si le primaire a son site internet.

M : Chevalier informe l'assemblée qu'à ce jour, il n'y a toujours pas un site internet... peut-être l'an prochain.

M. Chevalier pour le primaire :

- L'établissement primaire va aussi faire une fête d'inauguration pour le bâtiment DLT (environ 500 élèves). Une invitation sera envoyée aux parents et probablement à l'ASIPE et au CET. Des informations suivront en temps voulu.

8. Divers

Mme Despond désire nous parler du projet de la création de l'association des parents d'élèves.

Lors de la rencontre du mois de novembre, Mme Sibai a animé le débat. Il y a eu 15 personnes et 3 excusés. Les parents ont pu expliquer leurs attentes. Voici des exemples de thèmes abordés durant cette soirée :

- Problèmes de sécurité
- Surveillance durant la récréation
- Des questions sur le harcèlement en général
- Projet vivre ensemble (différence culturelle)
- Respect des cadres (horaires non respectés pour les élèves et les enseignants)
- Différences importantes entre élèves (haut potentiel, dyslexie etc.). Comment l'information passe en classe ?

M. Duboux et M. Chevalier informent que les enseignants n'ont pas le droit d'informer les autres élèves. Par exemple, si un enfant manque l'école tous les lundi matin (1^{ère} période), l'enseignant n'a pas le droit de dire où il va et pourquoi. Il s'agit de la sphère privée.

- Le lien entre école–parents (l'utilisation de l'agenda)
Les enseignants respectent déjà la loi ! (indications des notes et remarques éventuelles)
- Jalousie entre frères et sœurs (les parents ont relevé des différences importantes entre frères et sœurs, patinoire, piscine).

M. Chevalier confirme qu'il y a des différences entre enseignants mais qu'il ne peut pas obliger un enseignant à faire des sorties ou pas. L'enfant a de la chance ou non.

M. Leuthold remarque que sur quasi tous les points que Mme Despond a mentionnés, des informations se trouvent dans la brochure « info-parents ».

Mme Despond informe qu'il y a eu une deuxième entrevue (21 janvier) avec les parents intéressés à la création d'une association de parents d'élèves. Un petit groupe de 5 personnes s'est déjà créé qui pourrait faire un comité et 3 autres personnes pour s'occuper des comptes. Ils ont prévu de se rencontrer une fois par mois. Ils ont déjà constitué des statuts en se référant à l'APE Vaud. Ils ont la possibilité de faire une assemblée constitutive le 1^{er} juin. Le but serait de rencontrer les deux Directeurs ainsi que la Municipalité.

Mme Despond demande si Granges peut être englobé dans cette création d'association de parents d'élèves. M. Chevalier précise que l'association des parents d'élèves peut s'étendre jusqu'à Granges. Par contre, il n'y a normalement pas de fusion prévue ces prochaines années entre Granges (ASIEGE) et Payerne (ASIPE).

Autant pour le primaire que le secondaire, il n'y a aucune objection à ce que Granges fasse partie de ce projet. Selon M. Chevalier, c'est à la future création de l'association de prendre cette décision.

M. Leuthold précise toutefois que ASIEGE a un comportement très revendicateur notamment par rapport au canton.

Les deux Directeurs sont ouverts à toutes propositions. Il faut simplement prendre contact avec les secrétariats respectifs pour convenir d'un rendez-vous.

Sophie demande l'avis des Directeurs avec quels partenaires l'APE pourrait travailler ?

- Fondation Jeunesse et Famille (histoire de parents)
- M. Belometti
- ASIPE
- ARCADE

- Croqu'Bonheur
- Le jardin des parents
- SEMO Payerne

Si le CEt connaît des personnes qui souhaiteraient faire partie de l'association, merci de transmettre sans autre les coordonnées de Sophie Despond.

Si plus personne ne demande la parole, M. Guisolan souhaiterait dire quelques mots pour terminer cette séance.

« Comme la prochaine séance sera récréative, c'est la dernière fois que le CEt travaille sous sa forme actuelle. Nous sommes arrivés au terme de cette première législature d'existence de notre conseil.

Comme la plupart d'entre vous l'on constaté, nos pouvoirs et prérogatives sont relativement limités, ce qui a d'ailleurs provoqué un désintérêt de certains de nos membres, voir des démissions. Cependant, si je dois faire un rapide bilan de ces 4 dernières années, nous avons quand même quelques actions positives à notre actif.

Je retiendrai en particulier les efforts de notre commission « circulation » afin de rendre plus sûr le chemin de l'école, les rencontres avec les parents d'élèves et les délégués du conseil des élèves ainsi que la participation à divers évènements comme le bal de fin d'année et les rencontres avec des correspondants étrangers.

À titre plus personnel, je voudrais tout d'abord vous remercier tous pour le travail fourni et votre implication pour le conseil. Ça a été un grand plaisir pour moi que de partager ces moments avec vous et ces 4 ans de présidence ont été très enrichissantes pour moi. Dans moins de 4 semaines, nous allons vivre les élections communales pour la législature 2016-2021. Ce qui signifie à partir du 1^{er} juillet prochain, de nouvelles autorités communales, un nouveau conseil intercommunal de l'ASIPE, et la formation d'une nouvelle équipe pour le CEt. Certains d'entre vous souhaiteront peut-être y briguer à nouveau un siège et je ne peux que les encourager à le faire. De mon côté, bien que je me représente au conseil communal de Payerne, j'ai pris la décision, si je suis élu bien sûr, de ne plus représenter Payerne au conseil intercommunal de l'ASIPE. Ce qui implique que je ne serai plus « éligible » au CEt.

Lorsque je me suis lancé en politique en 2001, le plus grand de mes enfants venait de commencer l'école et je l'ai fait dans le but d'intégrer la commission scolaire (car il fallait représenter un parti pour y entrer). 15 ans et 3 législatures au sein du conseil intercommunal de l'ASIPE plus tard, j'ai vécu la mort de cette commission scolaire, une période transitoire et j'ai eu la chance de pouvoir participer à la création du CEt. J'ai donc le sentiment d'avoir « bouclé la boucle » et j'ai envie de participer autrement à la bonne marche des affaires communales de Payerne, d'autant plus que mes enfants sont maintenant les trois sortis du cursus « école obligatoire ». Cet automne, je remettrai donc « les clefs » du CEt à une nouvelle équipe.

Je vous rappelle que nous vous verrons le 25 mai prochain, pour un souper de clôture de la législature. Vous recevrez des informations à ce sujet en temps utile.

M. Guisolan remercie encore une fois les membres présents pour leur engagement et clos cette séance à 21h15.

Annexes : Courrier de la Municipalité (sécurité des écoliers)
Courrier de l'Établissement secondaire du 3 décembre 2015

AU NOM DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DES ETABLISSEMENTS PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE
L'ASIPE :

Le Président :

La secrétaire

Jean-Jacques Guisolan

Cindy Genilloud